

# e u r o p a

Entretiens Universitaires Réguliers  
pour l'Administration en Europe

## Quel avenir pour le modèle politique européen ?

Vendredi 23 novembre

**Colloque EUROPA 2012**

*Conseil régional du Limousin  
Hôtel de Région - Salle d'Assemblée  
27 bd de la Corderie - Limoges*

Sous le patronage de Monsieur Thorbjørn JAGLAND,  
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
et dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire du marché unique



Ensemble pour une nouvelle croissance

1992-2012  
**20 ANS**  
du marché unique

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen  
de Développement Régional.



**Animation :** Patrick BRENNER, « Port-Royal conférence »

### Partenaires :

Région Limousin,  
Université de Limoges,  
CNFPT, CNP Assurances,  
MFP, GMF, MNFCT,  
Éditions LexisNexis - Revue Europe



Mutuelle  
Nationale des  
Fonctionnaires des  
Collectivités  
Territoriales



# Préface

## Quel avenir pour le modèle politique européen ?

Ainsi posée, la question procède de l'hypothèse - sans doute même de la conviction - qu'il existe un "modèle politique européen" sans équivalent dans le monde. Les traités européens, qui expriment le consensus des États membres de l'Union Européenne, en énoncent les éléments fondamentaux : démocratie politique et droits de l'homme, économie sociale de marché, cohésion sociale et territoriale.

Pourtant, aujourd'hui, ce modèle est menacé :

- de l'extérieur par l'émergence d'ensembles régionaux qui n'en partagent pas les valeurs ;
- de l'intérieur par la crise financière, par des pratiques nationales qui respectent inégalement ces principes, des politiques communautaires qui parfois les trahissent, et par le scepticisme des peuples qui s'inquiètent du fossé entre les objectifs proclamés et la réalité vécue.

D'où la légitimité d'une interrogation sur son avenir.

Le colloque 2012 d'EUROPA aimerait contribuer à formuler plus clairement les questions majeures auxquelles il est confronté et, peut-être, à esquisser des réponses.

Une question préalable : celle de la nature de l'Union Européenne. Le choix n'a pas été fait entre deux avènements. L'Europe peut être seulement un espace ouvert au libre-échange universel, à l'ombre des États-Unis : elle n'a pas besoin de frontières, et le marché suffit à les gouverner ; mais ce n'est pas cet avenir qu'on a annoncé à ses peuples. Elle peut aussi devenir une "Europe puissance", capable de s'affirmer face aux autres grands ensembles continentaux dans un monde global : il lui faut alors des frontières, et un pouvoir politique doté des instruments - financier, économique, diplomatique, militaire... - de la puissance. C'est la perspective qu'esquissent les traités et beaucoup de discours. Il lui manque encore l'effectivité.

Si l'on a fait le choix d'une "Europe puissance" se pose alors la question de sa gouvernance.

- Quelles frontières ? La fidélité au modèle politique européen commande de ne pas l'ouvrir aux États qui n'en respectent pas effectivement les principes.
- Quel pouvoir ? Tout en faisant une place suffisante au principe de subsidiarité, il doit être assez fort pour imposer les règles et les politiques constituant l'essence même du modèle.
- Quel gouvernement ? Il reste des obstacles à lever pour mieux faire vivre la démocratie dans les institutions européennes.

Au-delà du choix des gouvernants, la démocratie est aussi le droit pour les citoyens de choisir entre plusieurs politiques : il y a, en effet, plusieurs manières d'organiser la démocratie, de réguler le marché ou de garantir la cohésion. Dans l'Union Européenne d'aujourd'hui, ce n'est plus le cas dans le domaine, majeur, de la concurrence. Les traités ont choisi de mettre en péril les services d'intérêt général au nom de la concurrence, et d'ignorer qu'elle pouvait être faussée par le *dumping* financier, social ou environnemental. Il est bien que les traités fixent des objectifs ou imposent des valeurs à l'Union Européenne, et qu'ils organisent ces institutions : ils n'ont pas à imposer dans les politiques publiques des choix qui appartiennent aux citoyens.

L'idée européenne a permis à l'Europe de vivre plus d'un demi-siècle de paix, et d'amorcer son unification autour de son modèle politique. C'est en l'affirmant qu'elle pourra affronter son avenir.

# Quel avenir pour le modèle politique européen ?

## 8.30 Accueil des participants

## 9.15 Ouverture du colloque

### Propos d'accueil :

Michel SENIMON, *Délégué général d'EUROPA, Directeur des Ressources Humaines du CHU de Limoges*

### Allocutions de :

- Jean-Paul DENANOT, *Président du Conseil régional du Limousin*
- Hélène PAULIAT, *Présidente de l'Université de Limoges*
- Christine JOSSET-VILLANOVA, *Administrateur en charge des relations européennes, Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)*
- Robert SAVY, *Président d'EUROPA, Conseiller d'Etat (H)*
- Jacques REILLER, *Préfet de la Région Limousin et de la Haute-Vienne (sous réserve)*

## 9.45 Rapport introductif

### L'Union Européenne : un espace en quête d'identité ?

Rapporteur : José-María GIL-ROBLES, *Ancien président du Parlement Européen, Président d'Honneur du Mouvement Européen International, Président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe*

## 10.30 Table ronde 1

### Le modèle politique et le citoyen : recul ou avancée de la démocratie européenne ?

*Au-delà du seul rappel des principes démocratiques consacrés dans les traités (état de droit, démocratie représentative et participative, respect des minorités...), cette table ronde aura pour objet de répondre aux questions suivantes : ces principes dessinent-ils un modèle politique ? Celui-ci est-il "exportable", transposable ? Peut-il servir de référence ? Est-il compatible avec l'extension de l'Union Européenne ? Les débats porteront également sur l'effectivité du respect de ces principes dans l'UE : quelle(s) appréciation(s) porter sur le respect – effectif ou simplement formel – par les États membres des principes démocratiques évoqués ? Comment garantir l'effectivité de ce modèle ? Quels sont les mécanismes de garantie / de sanction juridiques et politiques ? Enfin, les intervenants s'interrogeront sur la distinction entre les institutions de l'UE (et les principes qui les fondent) et*

les politiques publiques mises en œuvre par ces mêmes institutions. L'une des difficultés rencontrées par le modèle européen ne vient-elle pas de la confusion entre les deux – institutions et politiques publiques – en raison de ce que celles-ci sont inscrites au cœur même des traités ?

**Rapporteur** : **Vivien A. SCHMIDT**, *Jean Monnet Professor of European Integration, Professor of International Relations and Political Science Founding Director of the Center for the Study of Europe, Boston University (USA)*

**Co-rapporteur** : **Jörg MONAR**, *Director of Political and Administrative Studies College of Europe (Allemagne)*

**Intervenants** : **Pierre BAUBY**, *Enseignant-chercheur associé à l'Université Paris 8 et à Sciences Po., expert auprès de l'Intergroupe services publics du Parlement européen et auprès du Comité économique et social européen* ; **Anne-Elisabeth COURRIER**, *Docteur en Droit, ATER Université de Limoges (pour la Hongrie)* ; **Antony GALABOV**, *Professeur en Sociologie Politique et de la Culture, Directeur de Département des Sciences Politiques, Directeur de Laboratoire des Politiques Publiques, Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie)* ; **Malgorzata MOLEDA-ZDZIECH**, *Professor of Sociology Warsaw School of Economic (SGH), Vice-présidente de l'Association EUROPA (Pologne)*

## **Débat avec la salle**

### **12.45 Buffet offert par EUROPA et la Région Limousin**

### **14.00 Table ronde 2**

#### **L'économie sociale de marché au service du modèle politique européen ?**

Les principes posés par les traités européens affirment l'importance de l'économie sociale de marché tendant au plein emploi et au progrès social, et à un niveau élevé de protection de l'environnement. Mais la réalité des politiques communautaires est différente : si le principe de concurrence est au cœur des traités, le dumping financier, social et environnemental constitue une réalité qui ne semble guère être prise en compte. Peut-on parler de concurrence loyale et non-faussée ? Dès lors, quelle peut être ou doit être le niveau de régulation politique de l'économie de marché ? Une difficulté réside dans le fait que les traités parlent dans un même instrument juridique des mécanismes institutionnels et des politiques publiques. Or, si les institutions doivent être stables et faire l'objet d'un consensus, les politiques publiques peuvent ne pas être uniformes. Il y a donc place pour des degrés différents de régulation.

**Rapporteur** : **Emmanuel VALLENS**, *Coordonnateur des politiques Commission européenne, DG Marché Intérieur et Services Politique du marché unique, Relations avec le Conseil*

**Intervenants** : **Ariel JANIN**, *Responsable du service du suivi de gestion, de la qualité et de l'évaluation des politiques publiques, Direction générale des services Ville de Saint-Denis, membre de l'Association des Administrateurs Territoriaux de France (France)* ; **Otto KAUFMANN**, *Chercheur au Max Planck Institut de Munich, professeur invité à l'Université de Rennes 1, chargé d'enseignements à la Faculté*

*de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers (pour l'Allemagne) ; Eric MARTIN, Directeur Général en charge du développement et de la cohérence territoriale, Communauté d'Agglomération "Limoges-Métropole" (France) ; Ellen MASTENBROEK, Professeur en administration publique, Université Radboud, Nijmegen (Pays-Bas) ; Marius PROFIROIU, Professeur et Doyen de la Faculté d'administration et management public de l'Académie d'études économiques de Bucarest, Vice-président d'EUROPA (Roumanie)*

### **Débat avec la salle**

## **16.00 Table ronde 3**

### **Le modèle politique européen et les défis de la cohésion sociale et territoriale**

*L'Union Européenne est attachée aux droits sociaux et fondamentaux, comme le montrent les progrès accomplis dans l'intégration économique et politique. A ce titre les traités européens consacrent les principes de cohésion économique, sociale et territoriale, la solidarité entre les Etats membres, la recherche d'un niveau d'emploi élevé, une protection sociale adéquate, la lutte contre l'exclusion sociale... Mais la crise fragilise la cohésion entre États et sur les territoires de chacun d'entre eux. La construction est paradoxale, entre principes affirmés et réalité constatée : accroissement des inégalités sociales et territoriales ; déclin des services d'intérêt général. La rigueur liée à la crise ne nuit-elle pas à la cohésion ?*

*Rapporteur : Marjorie JOUEN, Conseillère externe de Notre Europe - Institut Jacques Delors, experte de la politique de cohésion européenne (France)*

*Intervenants : Franz CLEMENT, Responsable de l'unité de recherche REPREM (Relations professionnelles et emploi) CEPS/INSTEAD Centre de ressources et de documentation EURES (Grand-Duché du Luxembourg) ; Pierre BAUBY, Enseignant-chercheur associé à l'Université Paris 8 et à Sciences Po., expert auprès de l'Intergroupe services publics du Parlement européen et auprès du Comité économique et social européen (France) ; Stella KYVELOU, Maître de conférences, Université Panteion d'Athènes ; Nikitas CHIOTINIS, Professeur à TEI d'Athènes, Point Focal National, ESPON2013 (Observatoire Européen pour le développement et la cohésion territoriale) (Grèce) ; Mária HOREHÁJOVÁ, Jana MARASOVÁ, Maîtres de conférences, Equipe de recherche de la Faculté d'Economie de l'UMB de Banská Bystrica (Slovaquie) ; Graham GARBUTT, Visiting Professor, Governance and Development, Faculty of Environment and Technology University of the West of England, Bristol (Royaume-Uni) ; Eglė STONKUTE, Associate professor of Management, Faculté d'Economie et de Management Université de Vytautas Magnus (Lituanie) ; Istvan TEMESI, Ph.D., Maître de Conférences, Université Nationale du Service Public (UNSP), Budapest (Hongrie)*

### **Débat avec la salle**

## **18.00 Rapport de synthèse**

*Hélène PAULIAT, Professeur de droit public (OMIJ-Limoges), Présidente du conseil scientifique d'EUROPA*

# e u r o p a

EUROPA est une organisation non gouvernementale dotée :

- d'un réseau d'experts européens dont l'action bénéficie du soutien de la Région Limousin et de la CNP Assurances,
- du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.



La participation des agents territoriaux au colloque EUROPA 2012 peut être validée par le CNFPT au titre de la **formation de professionnalisation**, sur simple demande effectuée à l'aide du bulletin d'inscription joint.

Vous pouvez obtenir des informations sur ce colloque et vous inscrire directement sur le site internet d'EUROPA :

**[www.europaong.org](http://www.europaong.org)**

Accès direct à la rubrique colloque EUROPA à partir de la page d'accueil.



Vous pouvez également contacter le délégué général de l'association EUROPA :

- par téléphone ou par fax : 05 59 27 46 11
- par gsm : 06 82 80 21 39
- par e-mail : [europa@unilim.fr](mailto:europa@unilim.fr)